

œuvres pieuses de ces mêmes divisions ecclésiastiques.

Les docteurs Rottot, Guerin, Migneault, Fafard et Lamarche se sont rendus à l'Archevêché le 8 février dernier, pour exposer à Monseigneur Fabre les résolutions passées, comme nous l'avons dit, et avoir de lui une décision finale.

Ils ont été introduits auprès de l'Archevêque, abandonné pour la circonstance de ses papillonnants chanoines et laissé à ses faibles forces.

Ce fut navrant.

Le pauvre vieillard, affaibli, l'œil terne et abattu, le chef branlant, écoutait sans mot dire les doléances de ces vaillants professeurs, qui tour à tour énuméraient leurs regrets, cherchaient les accents les plus convaincants pour éveiller une étincelle d'intérêt dans ce visage de sphynx dont pas un muscle ne bougeait.

Tout fut vain ; les professeurs eurent beau rappeler leur inaltérable dévouement, exposer leur détresse, plaider la cause de leurs chers élèves, exposer le contraste décourageant entre cette institution catholique contrôlée par le clergé le plus riche du monde, mais pauvre, dénudée, indigente, en face des splendides universités anglaises.

Le vieillard ne remuait pas. Puis, après avoir épuisé tous les arguments pour électriser ce cadavre vivant, un des délégués posa définitivement cette simple question :

— Avez-vous quelque chose à nous dire monseigneur ?

La seule réponse fut :

— Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ?

Et voilà tout ce qu'on put arracher de lui.

Après cela il retomba dans le mutisme, son œil ne s'animant encore une fois que lorsqu'on lui demanda s'il pensait que les autres évêques feraient quelque chose. Il secoua alors la tête, et lui imprima un mouvement de va et vient dont le sens n'était pas douteux.

Il savait d'avance que les évêques ne feraient rien.

Les délégués furent alors convaincus qu'il ne servait à rien de continuer un entretien qui ne pouvait aboutir, et ils se retirèrent le cœur navré.

Le sort de l'Université catholique était scellé ; il était bien définitivement établi qu'elle n'avait pas à compter sur le clergé catholique pour son soutien, et que ce titre glorieux qu'elle avait accepté n'était plus qu'une charge pénible sans compensation et sans avantage.

Les docteurs se retirèrent désolés, mais résolus, à la pensée que notre clergé national perdait encore un de ses points de contact avec le peuple et continuait le suicide progressif qu'il a commencé depuis deux ans.

Et maintenant, que vont faire les professeurs ? que va faire la faculté ? que va faire l'Université ?

Mon Dieu ! c'est bien simple.

Les professeurs qui constituent l'Université Laval ont avec eux tout le public et ils ont avec eux toute cette généreuse jeunesse qui se presse à leurs cours, est la confidente de leurs déboires et l'admiratrice de leurs efforts.

La voilà la vraie université.

Qu'importent les lois et les décrets, les mercuriales et les mandements ; ce n'est pas là qu'est le salut actuel.

On peut s'en passer facilement sans déchoir du principe catholique, puisque St Thomas lui-même a dit que la médecine, le droit et la philosophie sont une partie de l'Eglise de Dieu — *pars Ecclesie Dei*.

Il ne reste plus, par conséquent, qu'à s'en tenir au droit strict, puisqu'il n'y a pas à compter avec le spirituel et que le temporel seul peut sortir nos Facultés du pétrin où des tâtonnements et des compromis de dix ans les ont mises.

L'Université Laval possède une charte et une constitution qui est la propriété des professeurs et des élèves, Dieu merci.

Elle a le droit de se diriger, de gérer ses affaires, d'acquérir et de posséder, et elle doit en user.

Qu'elle rejette donc le manteau de la servitude pour se proclamer un corps suprême et indépendant.

La Province se doit à elle-même d'encourager ce mouvement d'émancipation et de lui donner son appui énergique.

La subvention que notre riche clergé a